



# Déroulement d'une AG ordinaire

En règle générale, les associations loi 1901 sont dans l'obligation de tenir au moins une fois par an une assemblée générale (AGO, la plus courante des AG d'une association).

## La procédure

1-Accueil et signature de la feuille de présence, vérification des pouvoirs et cotisations avec possibilité d'encaissement des cotisations non faites.

**Attention ne peuvent voter que les adhérents à jour de leur cotisation (s'il y a cotisation)**

2-Ouverture de l'Assemblée par un mot du Président et la présentation de l'ordre du jour, préciser que seul les points à l'ordre du jour seront traités.

## L'ordre du jour

### 1) Présentation du Rapport d'Activités n -1 et/ou du Rapport Moral

1er Résolution : Approbation du Rapport d'Activités ;

Le Président aidé des membres du CA fait lecture du rapport d'activité puis le propose au vote de l'assemblée pour l'approuver avec la formule suivante : « qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? »

Le PV précisera les résultats.

### 1) Présentation du Rapport d'Activités n -1 et/ou du Rapport Moral

1er Résolution : Approbation du Rapport d'Activités ;  
Le Président aidé des membres du CA fait lecture du rapport d'activité puis le propose au vote de l'assemblée pour l'approuver avec la formule suivante : « qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ? »

*Le PV précisera les résultats.*

### 2) Présentation du Rapport Financier n-1

#### 2ième Résolution : Approbation du Rapport Financier ;

Le trésorier présente les comptes : le compte de résultat et éventuellement s'il y a lieu un bilan.

Le président reprend la parole et met au vote le rapport financier avec la même formule.

*Le PV précisera les résultats.*



### **3) Renouvellement des membres du CA (en fonction des statuts)**

Appel à candidature

Présentation des candidats

Election (modalité précisé dans les statuts)

Le Président fait un appel à candidature même si les candidats sont connus. Elle peut demander aux candidats de se présenter. Elle propose de voter selon les modalités des statuts (bulletin secret ou mains levées). Elle demande au plus jeune du CA et au plus âgé d'assurer le dépouillement pendant que la réunion continue.

Le PV indiquera les résultats.

### **4) Présentation des projets n+1**

Le Président peut se faire aider par les membres du CA pour présenter les grands projets de l'année mais n'est pas obligé de les faire approuver par un vote comme pour les 2 premier points.

### **5) Présentation du budget prévisionnel n+1**

Le Trésorier présente le compte de résultat prévisionnel équilibré de l'année mais le Président n'est pas obligé de les faire approuver par un vote comme pour les 2 premier points.

### **6) Questions diverses (si posées préalablement)**

Le Président reprend les questions qui ont été envoyées préalablement et qui ont fait l'objet d'échange et de décision en CA avant de pouvoir être présenté en AG.

En aucun cas, il faut répondre à une question à chaud sans avoir eu la décision du CA surtout si cette question est d'ordre stratégique.

## **Conclusion**

**Le Président remercie l'ensemble des personnes et les nouveaux élus puis conclue l'Assemblée Générale.**



## **Conseil**

Vous devez par ailleurs prêter une attention particulière à la forme et au contenu de la convocation à l'AG O.

Celle-ci doit en effet mentionner d'importantes informations, à savoir :

- Le nom de l'association
- La date de la convocation
- La date, l'heure et le lieu de déroulement de l'AG annuelle
- L'ordre du jour
- L'organe ou la personne responsable de l'organisation de la réunion
- L'identité et la signature de l'auteur de la convocation